

Bateau-partage ou le miracle de la multiplication des places...

Publié le lundi 30 mars 2009 à 17H52

La pénurie de places à quai constitue l'un des deux principaux freins au développement de la plaisance. Frein d'autant plus contraignant qu'il s'exerce dans une période de marasme économique, au moment où les constructeurs et les concessionnaires multiplient les efforts commerciaux pour proposer leurs bateaux à des prix attractifs.

Dans le port de Cassis, par exemple la liste d'attente pour une place à flot comporte actuellement près de 190 noms. Quand on sait qu'une place se libère environ tous les 3 ans, le plaisancier qui se trouve actuellement en 10^e position sur cette

liste, peut raisonnablement espérer disposer d'un anneau d'ici une trentaine d'années...



Face à cette situation de blocage, plusieurs solutions de substitution ont vu le jour comme la location ou les ports à sec. Un nouveau concept vient cependant de voir le jour, inspiré du système "auto-partage".

En partenariat avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône qui prévoit de mettre à sa disposition une panne de huit places dans le port de Cassis, la société Caciomer vient de passer commande de 8 bateaux de type Bénéteau Flyer 5.50 Sun Deck équipés d'un moteur hors-bord 4 temps de 115 CV ; bateaux qu'elle commercialisera en "time share", c'est-à-dire en temps partagé entre quatre utilisateurs. En clair, les 365 jours de l'année seront divisés en quatre périodes vendues par abonnement mensuel dans le cadre d'un forfait "tout compris" (achat du bateau, assurance, place au port, entretien, réparation, etc.).

Avantage du concept : les 8 places à quai permettront d'accueillir non pas 8 mais 32 plaisanciers. Pour ces derniers, l'engagement contractuel minimum sera de 12, 24 ou 36 mois et seul le carburant reste à la charge du colocataire. Pour 36 mois, par exemple, le forfait "pêcheur" (99 € par mois) permettra de disposer du bateau pendant 90 jours, hors juillet et août. Quant au forfait "plaisancier" (199 €/mois), il donnera droit à 90 jours de mer, dont 17 en juillet et août.

Les premiers Flyer doivent être livrés le 15 mai prochain à la société Caciomer pour qui cette expérience cassidaine aura valeur de test. Elle lui permettra en effet d'exporter le concept à La Ciotat, voire dans d'autres ports de la région marseillaise. Pour tout renseignement,

06 59 39 43 83 ou www.caciomer.fr

Philippe Gallin